



Communiqué de presse, le lundi 20 mars 2023

## LE COMITE NATIONAL DES PÊCHES DANS L'INCOMPRÉHENSION FACE À LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Comité National des Pêches prend acte de la décision du Conseil d'État parue ce jour et fait part de sa stupeur et de son incompréhension.

Le CNP MEM s'interroge sur la cohérence des propositions établies et estime qu'il en découle plus de questions que de réponses à la problématique posée, à savoir la protection des petits cétacés dans le golfe de Gascogne.

Le Conseil d'État va finalement au plus simple, en invoquant l'urgence et interdit l'activité de certaines d'entreprises de pêche pour limiter les interactions avec les dauphins en posant un délai de 6 mois pour prise de ces mesures de fermetures spatio-temporelles. La recherche d'un équilibre entre pêche nourricière et préservation des espèces protégées devrait pourtant être un objectif prioritaire.

*Olivier Le Nezet, Président du CNP MEM déclare : « Cette décision est incompréhensible et aura des effets irréversibles sur la pêche française. Elle est d'autant plus violente que le plan d'action proposé par l'Etat devait permettre de trouver des alternatives pour concilier protection des dauphins et poursuite des activités de pêche.*

*À tous les professionnels que je représente, je souhaite adresser le message suivant : il est hors de question d'en rester là. J'ai demandé à rencontrer en urgence le Ministre afin d'analyser concrètement l'impact de cette décision en vue d'envisager toutes les options possibles qui s'offrent à nous ».*

Contact presse : Alexandre Borreil / [aborreil@aya-communication.fr](mailto:aborreil@aya-communication.fr) / 06 76 32 27 69